



L'Etat fait des économies sur le dos de l'apprentissage

- 550 millions d'euros d'aides versés aux employeurs par les régions vont être supprimés.
- Les entreprises dénoncent une mesure « contradictoire » avec la priorité à l'emploi des jeunes.

Hier, à l'issue du Comité interministériel de modernisation de l'action publique (Cimap), le gouvernement a annoncé la suppression de l'indemnité compensatrice de formation. Cette prime financée par l'Etat est versée par les régions aux entreprises accueillant des apprentis. Elle s'élève à 1.000 euros minimum chaque année. L'économie annuelle attendue pour l'Etat est de 550 millions d'euros, soit 20 % des quelque 2,8 milliards d'aides totales à l'apprentissage. Alors que la France compte 440.000 apprentis et que le gouvernement en vise 500.000 en 2017, l'Association

des régions de France (ARF) prévenait dès mardi que la suppression de cette aide serait « une erreur majeure en contradiction avec la priorité donnée à l'emploi des jeunes ». La stupeur est aussi de mise côté patronal. « C'est incompréhensible et contradictoire. Cette aide était importante pour les TPE-PME, qui forment l'essentiel des apprentis. Cela laisse craindre un recul des entrées en apprentissage », prévient l'UPA (artisans). Le ministère du Travail indique que les modalités et le rythme de cette suppression vont faire l'objet d'une concertation.

// PAGES 3, 4 ET LE POINT DE VUE PAGE 10

L'Etat supprime 550 millions d'euros d'aides à l'apprentissage

● L'indemnité versée aux entreprises qui accueillent des apprentis sera supprimée. Régions et entreprises dénoncent une mesure « contradictoire » avec la priorité donnée à l'emploi des jeunes.

EMPLOI

Julie Chauveau
Derek Perrotte

François Hollande et Jean-Marc Ayrault ne cessent de le marteler : les jeunes, l'emploi et la formation sont des « priorités ». Mais cela ne les empêche visiblement pas de passer l'aide à l'apprentissage à la moulINETTE de la réduction des dépenses publiques... Hier, à l'issue du comité interministériel de modernisation de l'action publique (Cimap), le gouvernement a annoncé la suppression de l'indemnité compensatrice de formation. Cette prime financée par l'Etat est versée par les régions aux entreprises accueillant des apprentis.

L'économie annuelle attendue est de 550 millions d'euros, soit 20 % des quelque 2,8 milliards d'aides totales à l'apprentissage. Cette suppression s'ajoute au 1,5 milliard d'euros d'économies prévu sur les aides aux entreprises et au milliard que doit dégager la réforme du quotient familial. L'indemnité qui va être supprimée est de 1.000 euros au

minimum par an mais peut être modulée selon la taille de l'entreprise. Les deux tiers des bénéficiaires sont des TPE (moins de 10 salariés). A cette aide financée par l'Etat, les régions ajoutent des subventions pour l'équipement, le transport et le logement des apprentis. En Ile-de-France, les 64.341 apprentis reçoivent 94 millions d'euros financés par l'Etat, sur un budget total consacré par la région de 401 millions.

Stupeur patronale

Alors que la France compte 440.000 apprentis et que le gouvernement en vise 500.000 en 2017, l'Association des régions de France (ARF) prévenait dès mardi que la suppression de cette aide serait « une erreur majeure en contradiction avec la priorité donnée à l'emploi des jeunes, qui risquerait de casser l'élan en faveur de l'apprentissage ». Jean-Jack Queyranne, président (PS) de Rhône-Alpes, a dénoncé un « très mauvais coup porté aux entreprises » en insistant sur l'incapacité des régions à prendre le relais de l'Etat. En coulisse, les grands élus, Jean-Paul Huchon en tête, ont tenté sans succès de convaincre Matignon de con-

server les aides uniquement pour les TPE.

La stupeur est aussi de mise côté patronal. « C'est incompréhensible et contradictoire. Cette aide était importante pour les TPE-PME, qui forment l'essentiel des apprentis. Cela laisse craindre un recul des entrées en apprentissage dès la rentrée », prévient l'UPA (artisans). Les chambres de métiers dénoncent aussi un « non-sens » et un « véritable tsunami ».

En réponse, le ministère du Travail souligne que d'autres dispositifs de soutien, jugés « plus efficaces », restent en place (exonérations de charges et crédit d'impôt) et précise que les modalités et le rythme de la suppression de l'indemnité compensatrice de formation vont faire l'objet d'une concertation. Il rappelle en outre qu'une réforme de la taxe d'apprentissage sera lancée à la rentrée. Mais les ressources nouvelles qu'elles dégageront devraient surtout permettre de doper l'offre de formation (CFA) et non de rendre aux entreprises d'une main ce qu'on s'apprête à leur prendre de l'autre.



La France compte 440.000 apprentis et le gouvernement en vise 500.000 en 2017. Photo AFP